Mise à disposition de parcelles du domaine privé Mai 2022

Montivilliers - Parcelles Impasse des roselières - AZ0350, AZ0569, BC0658, AZ0269, BC0650, AZ0351

Mode de conventionnement : prêt à usage du domaine privé

Afin de préserver l'intérêt floristique, faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.

Sur ce site, une à deux animations nature seront potentiellement organisées tous les ans, de plus des inventaires faunistique et floristique pourront être organisés ponctuellement. Le bénéficiaire devra faciliter leurs mises en œuvre. Les agents du service pourront si besoin pénétrer dans les parcelles pour des opérations de surveillance.

Prescriptions et contraintes pour l'occupation

Fauchage

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu) Fauche tardive (à partir du 15 septembre)

Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m) entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le $15\,$

Gestion/entretien des haies à concerter Site partiellement clôturé Interdiction de produits phytosanitaires Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement.

<u>Pâturage</u>

Ouvert aux équins, ovins et caprins

Pression de pâturage maximale à 0.8 UBG/ha/an pour les équins et à 1.5 UGB/ha/an pour ovins et caprins

Mise à l'herbe au printemps ou en début d'été sur sol ressuyés Retrait hivernal obligatoire des animaux (solution de replis à justifier)

Pas de construction possible (zone réglementée) Abreuvement des animaux envisageable sur le site (à concerter)

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)

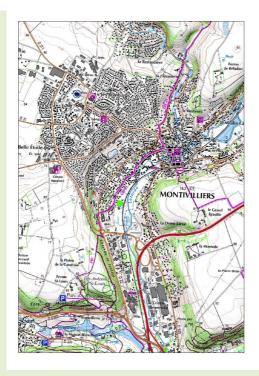
Gestion obligatoire des refus de pâturage, des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m), y compris fauche des chardons avant le 15 juillet

Gestion des haies à concerter Site partiellement clôturé (à concerter)

Interdiction de produits phytosanitaires

Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement

Situation géographique



Surface parcelles: 9 441 m²

Redevance: 0 €



Critères d'attribution

Les candidats sont réputés connaître le site et ses contraintes (accès, déplacement, abris)

Critères d'attribution			
Fauche	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points	
	Description et prise en compte de la gestion des abords et zones non fauchées	2 points	
	Mesure pour la préservation de la faune et de l'environnement	3 points	
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	2 points	
TOTAL		12 points	

Critères d'attribution		
Pâturage	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des zones non pâturées, abords et refus de pâturage, abords/ disposition prise en cas de pâturage non réalisé par le bénéficiaire	2 points
	Description des mesures pour la préservation du milieu et du site (protection points sensibles)	2 points
	Disponibilité du bénéficiaire (échappé d'animaux, retrait rapide)	2 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	1 point
TOTAL		12 points

En cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère « Description des modes opératoires »